

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail
Rue Arsène-Leloup
Directeur : Fernand RICOU



ORGANE OFFICIEL
de l'Union Départementale
des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure



Journal Mensuel

PRIX : 2 FRANCS

Téléph. 344.76 et 148.88

C. C. Postal Nantes 234-98

POUR NOTRE JOURNAL

Rapport qui fut présenté au cours des travaux du Congrès départemental

Malgré la multiplicité des interventions qui ont été faites brés des services divers de l'Information, l'espoir exprimé au Congrès Départemental de l'année dernière au sujet du « Réveil Syndicaliste » n'a pu être réalisé que quelques mois plus tard.

En effet, avec le concours des camarades de la Commission de Rédaction, sans oublier également ceux qui ont bien voulu nous apporter manuellement leur collaboration rédactionnelle, depuis le mois d'avril, la parution de notre journal syndical est assurée tous les mois dans des conditions qui, sans être extraordinaires, ne sont pas trop mauvaises.

Si, en 1939, la quatrième page illustrée du dernier numéro était réservée pour la fête que l'Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes aurait organisée s'il n'y avait pas eu la guerre, le premier numéro de notre nouvelle série, lequel fut gratuit, réserva une partie de ses colonnes en faveur de la fête du 1^{er} mai et par coïncidence sa quatrième page fut illustrée dans les mêmes conditions que son prédécesseur.

Il serait peut-être prétentieux de croire que le « Réveil Syndicaliste » puisse avoir donné satisfaction à tous, mais, par contre, il est nécessaire de dire que tous les efforts ont été faits pour que le nombre de récents soit le plus infime possible.

Cependant, on ne doit pas oublier que pour assurer la responsabilité de la parution du journal de l'Union Départementale, nous qui ne sommes pas des professionnels, il est indispensable qu'une aide sérieuse nous soit assurée, laquelle nous permettra peut-être de satisfaire assez rapidement l'ensemble des lecteurs.

A ce sujet, nous insistons pour que chaque fois que des critiques paraissent justifiées, on veuille bien en toute franchise et surtout en toute camaraderie nous les communiquer. Pour tenter de donner une présentation meilleure ou pour rendre plus intéressante la lecture de notre journal, nous aimerions que l'on nous fasse connaître les observations, avis et suggestions susceptibles d'apparier des améliorations dans un sens ou dans l'autre.

Par ses articles d'action et d'éducation syndicales, par sa documentation économique et sociale, le « Réveil Syndicaliste » devant propager dans le monde du travail nos conceptions et ce qui s'y rattache, nous espérons que le nombre de ses lecteurs augmentera de mois en mois.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi, notre journal est à son neuvième numéro et son tirage est toujours d'environ le sixième du nombre d'adhérents des organisations syndicales du département.

Comme il est possible, pour ne pas dire certain, qu'après la lecture de ce rapport, des camarades apportent à la tribune des observations, voire même des critiques, nous voudrions être entendus au Directeur et à la Commission de Rédaction de communiquer aux représentants des organisations syndicales du département leur étonnement d'avoir constaté que plusieurs syndicats n'ont pas fait la prospection nécessaire pour diffuser parmi leurs adhérents la vente de notre organe dont le prix est de deux francs seulement.

De plus, pour éviter de voir toujours au bas des articles les mêmes signatures, nous voudrions avoir l'assurance que soient beaucoup plus nombreux les camarades apportant leur collaboration à la rédaction du journal, et pour assurer une parution régulière, que les copies soient envoyées aux dates sollicitées, soit pour le 20 de chaque mois.

Maintenant, à titre préventif, nous tenons à affirmer que nous avons fait tout notre possible pour que dans les articles aucune attaque ne soit dirigée contre des décisions de notre centrale syndicale ou de ses fédérations nationales, avec une compréhension commune de tous, nos efforts à éviter une polémique entre de sincères militants ainsi qu'entre des organisations qui ont été honorées de succès.

Il paraît très improbable que des camarades puissent protester contre ce résultat, dont il faut certainement se féliciter, car cela a permis à la bonne harmonie et à la franche camaraderie que nous connaissons depuis la libération de continuer à régner entre tous les camarades, il devait en être ainsi et cela doit se continuer.

La Commission de Rédaction tient à faire savoir aux auteurs des quelques articles qui ont été modifiés ou censurés, que pour empêcher une polémique de s'engager dans les colonnes du journal, il lui était matériellement impossible de faire autrement.

Dans ces conditions, nous voulons croire que ces camarades comprenant les raisons impérieuses de ces décisions ne pourront nous en garder rancune.

Pour des nécessités de mise en pages, nous prions les camarades dont les articles sont quelquefois coupés d'un alliné ou de quelques lignes, de ne pas s'en formaliser, car, dans tous les journaux il en est de même.

Comme vous, nous nous sommes très bien aperçus que la présentation de notre journal est un peu trop compacte, aussi à ce sujet, nous vous demandons de faire votre possible pour en faciliter l'illustration par des dessins ou photographies que vous pourriez nous fournir.

Quand vous organisez des fêtes, inaugurations, manifestations, réunions importantes, congrès, nous vous demandons de tâcher de prendre des photographies et de nous les transmettre afin que nous puissions les reproduire dans le « Réveil Syndicaliste » en même temps que le compte rendu qu'il faudra joindre.

Concernant la documentation qui tient une place importante dans chaque numéro, à la suite d'observations valables, nous reconnaissons que si nous avions un peu plus de temps à notre disposition, il serait préférable que les lois, arrêtés et circulaires que nous insérons ne soient pas entièrement, mais simplement commentés par des indications claires et compréhensibles, dans l'avenir, selon nos possibilités, tenant compte de ce qui nous a été indiqué, nous affirmons que nous tâcherons de satisfaire aux désirs exprimés par un certain nombre de nos camarades.

Une fois de plus, avec le concours que nous sollicitons ardemment de la part de tous, nous voulons que le « Réveil Syndicaliste » soit un journal de présentation parfaite, contenant une documentation facile et précise sur ce qui préoccupe les travailleurs manuels et intellectuels, assurant à nos camarades une diffusion et une prospection de tout ce qui concerne les questions économiques, sociales et syndicales.

Afin de faciliter le syndicalisme à devenir de plus en plus puissant dans le département, les militants des organisations ouvrières doivent faire la propagande nécessaire pour que l'augmentation du tirage du « Réveil Syndicaliste » soit très importante.

Nous savons que le devoir de nos camarades leur impose ce travail. Il est leur devoir de le faire et de le faire diffuser, car il faut que son tirage soit identique au nombre d'adhérents de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure.

Notre espoir et celui de tous est que vive et prospère le « Réveil Syndicaliste ».

F. RICOU.

La FEMME au FOYER

C'est un slogan qu'il faut faire disparaître, quoi qu'en pense certains de nos camarades.

Est-ce que pour cela nous sommes contre la femme qui veut rester à son foyer, certes non. Nous savons qu'un bon nombre de mères de famille préfèrent rester chez elles, s'occuper de leurs enfants, plutôt que d'aller à l'école, au bureau, au magasin, c'est leur droit.

Souhaitons pour la femme obligatoirement de la femme, pas le mot du monde, nous sommes trop attachés à l'indépendance de la personnalité humaine pour essayer de la contraindre à une chose qu'elle ne désire pas.

Mais, à notre avis, il faut voir la question sous un autre angle, car, si nous suivions ceux qui sont à l'origine de ce slogan, nous ne pourrions plus admettre la présence de la femme et surtout de la femme mariée dans une usine, dans un magasin, dans un bureau et puisque la femme doit rester au foyer, il ne doit plus y avoir d'épicière, de mercière, de tenancière de café, de sage-femme, de femme avoué, de femme docteur, etc., etc., car à notre avis, la femme au foyer ne peut pas s'appliquer seulement à une catégorie d'êtres, elle, mais à toutes.

Non, voyez-vous, ce slogan est usé, il faut vivre avec son temps et ouvrir les yeux et les oreilles.

À notre avis, il est beaucoup plus sage et plus normal d'affranchir totalement la femme, il est plus juste de passer son éducation sociale de façon à ce qu'elle soit moins vulnérable entre les mains de ceux qui l'exploitent et qui veulent la maintenir en état d'infériorité.

Nous avons admis que la femme ait les mêmes droits politiques que l'homme, alors, donnons-lui tous les autres. Considérons-la comme un compagnon de route et admettons dans ses difficultés, il faut la juger comme notre égale.

La C.G.T., les véritables syndicalistes, ont depuis longtemps compris leur devoir en ce qui concerne l'exploitation de la femme, depuis ses naissances, notre organisation réclama à travail égal, salaire égal, nous l'avons obtenu, maintenant, il s'agit de ne pas se le laisser voler.

Au lieu d'employer le terme *ouvrière*, la femme est mieux à faire sa soupe et nous ferions bien de l'aider quelquefois dans ses tâches journalières.

Il n'est pas raisonnable de faire travailler la femme qui travaille au dehors, il ne faut surtout pas croire que c'est la femme qui fera concurrence à la main-d'œuvre masculine.

Dans les usines où il y a des femmes et des hommes, les hommes devraient comprendre que la femme a droit au même salaire et elle fait le même rendement et qu'il ne doit pas y avoir matière à discussion, pas plus qu'avec un camarade de même valeur.

Il est faux de dire que la femme mange le pain d'un homme.

Et puis et surtout, il y a la grande quantité d'emplois qui seraient toujours tenus par des femmes.

Il y a aussi l'esprit d'indépendance qui existe chez la femme comme chez l'homme, alors pourquoi continuer à répéter ce slogan.

On ne éprouve donc sérieusement l'action engagée pour l'obtention du salaire minimum vital et lorsque celui-ci sera définitivement établi, il le sera aussi bien pour l'homme

NOTRE ACTION DOIT BRISER LES RESISTANCES PATRONALES

Après le Congrès de l'Union départementale, où tous les problèmes qui préoccupent les travailleurs ont été examinés, il s'agit de se mettre au travail pour la réalisation des décisions prises.

Parmi les nombreux sujets traités, tous importants, il y a celui des salaires et conventions collectives, sur lequel, le Congrès a approuvé la position de la C.G.T. et qui, en raison même du caractère qu'il présente, fait l'objet d'une attention toute particulière, de la part des salariés.

Nous ne saurions considérer qu'un problème, aussi important que celui des salaires et conventions, puisse être réglé seulement par les discussions qui se font entre les dirigeants fédéraux ou confédéraux et les syndicats patronaux, il faudra que toutes nos organisations contribuent à cette tâche.

Si la loi, pour le retour aux conventions collectives, a été votée par le Parlement, et à l'unanimité, nous ne devons pas nous faire d'illusions sur les sentiments de ceux avec lesquels nous allons être appelés à en discuter.

Nous savons ce que signifie, pour les travailleurs, la conclusion d'une convention garantissant leurs droits, établissant l'égalité entre tous, des petites aux grandes entreprises, de l'ouvrier à l'ingénieur, que ce soit en ville ou à la campagne.

Il est certain que la position prise par notre C.G.T. et le grand patronat, nous donne une idée de l'opposition que nous allons avoir à valancer.

La commission administrative de la C.G.T. déclarait, le 6 novembre dernier : « quelle convention devrait obligatoirement être conçue sur la base de conventions nationales établies par industrie ».

Elle ajoutait : « Entre autres dispositions, nos conventions doivent concerner les salaires, tenir compte de l'établissement d'un minimum vital. Elles devront également préciser les moyens pratiques de permettre la libre exercice de droit syndical et établir des règles pour les embauchages et licenciements des travailleurs ».

À l'issue d'une entrevue qu'elle eût avec l'organisation patronale, la C.G.T. publiait les déclarations suivantes : « En présence de la position prise par la C.N.P.P. qui

demande au Gouvernement de reconduire, purement et simplement, les pouvoirs attribués au Ministère du Travail et qui s'oppose ainsi à la discussion des conventions collectives, la C.G.T. réclame leur discussion immédiate dans leurs diverses commissions paritaires professionnelles ».

Il est inutile de dire que cette attitude patronale ne sera modifiée, malgré la loi, que par la ferme volonté avec laquelle nous défendrons les avantages qui doivent découler de ces conventions.

Les intérêts de classe qui sont en présence expliquent la position réactionnaire du grand patronat qui, non seulement est opposé à toute évolution favorable à la classe ouvrière, mais démontre sa volonté de régression sociale et tente de revenir aux méthodes anti-ouvrières qui lui sont chères.

C'est donc dans une situation d'hostilité agressive que vont s'ouvrir les pourparlers sur le contenu des conventions collectives, dont le minimum vital constitue un des points essentiels, aussi devons-nous développer une grande activité pour faire triompher les mesures de justice dictées par la C.G.T. que l'effort de production, accompli par la classe ouvrière, justifie pleinement.

Les syndicats vont se mobiliser autour de cet objectif, ils savent que l'intérêt des travailleurs qu'ils défendent ne saurait être sacrifié sans assurer à ceux-ci une rémunération en rapport avec leurs besoins, et qu'il leur faut, en conséquence, obtenir l'établissement d'un pouvoir d'achat normal, qui ne soit pas mis sans cesse en cause, par la seule volonté des trusts.

En même temps que nos syndicats vont œuvrer à la réalisation de ces tâches dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, ils auront également à assurer, dans les meilleures conditions, l'application du statut des fonctionnaires, dont l'importance ne peut leur échapper.

Nous entrons dans une période de recrudescence d'activité, à laquelle tous les travailleurs doivent participer, il nous appartient donc de les y intéresser.

En ce début d'année, devant les attaques patronales, que notre mouvement syndical doit braver, réalisons une union toujours plus large, renforçons les rangs de notre grande C.G.T.

G. JACQUET.

Le Cross des Syndicats

Le temps n'était pas de la partie et le Petit-Port n'a pas connu la foule des grands jours, c'est dommage, car les épreuves qui ont été disputées méritaient d'avoir un public plus nombreux.

Tous, jeunes filles, jeunes gens et adultes ont mérité du sport ouvrier, certains sont même de véritables champions et les égaux de certaines vedettes, ce qui prouve

que le sport ouvrier est bien à la hauteur de sa tâche.

Pour nous, nous avons atteint un des objectifs que nous nous étions fixés, amener sur la piste le plus grand nombre possible de participants, tout en restant dans le cadre syndical.

250 athlètes au départ est une preuve suffisante pour le prouver. Maintenant, il en reste un autre à atteindre, c'est la constitution de clubs sportifs, dans chaque section syndicale et dans chaque arrondissement.

Pour cela, il faut des bureaux de syndicats ou de sections syndicales s'attachant à la question.

Avec un peu de bonne volonté, on doit pouvoir trouver un responsable aux sports dans chaque usine, ne fut-ce que dans chaque syndicat, des équipements sont à la disposition des sections ou des syndicats qui auront constitué leur équipe, cela doit faciliter le recrutement et permettre un départ assez rapide de ces clubs.

À l'ère du travail et au printemps prochain, nous devons avoir au moins une équipe par syndicat.

P. ROLLAND

Le XXVIII^{ème} Congrès de l'U. D. des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure s'est tenu le mois dernier, en trois séances, à la Bourse du Travail de Nantes, sous la présidence de M. Bonal, secrétaire général de la Fédération des Services Publics et de Santé, délégué de la Confédération Générale du Travail.

Il était entouré des camarades représentant les Unions Départementales voisines, ainsi que des membres du bureau de l'Union Départementale, les camarades Goudy, secrétaire général, Ricou et Jacquet, secrétaires, Le Berthe, trésorier général, Launay, trésorier-adjoint.

Pour participer aux travaux du Congrès, sur les 170 syndicats composant l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure, 270 délégués ont été mandatés par 128 syndicats représentant plus de 61.000 adhérents.

TOUR D'HORIZON SUR LES PROBLÈMES ACTUELS

Le camarade Bonal qui fut militant syndicaliste de Saint-Nazaire, déclara en ouvrant la séance que ce n'est pas la première fois qu'il a le plaisir d'assister au Congrès de l'Union Départementale de la Loire-Inférieure, mais la première fois qu'il a l'honneur de le présider.

Puis, il fit un vaste tour d'horizon sur les problèmes actuels retenant l'attention du monde du travail, tels que ceux de la reconversion, l'instruction à donner aux enfants, les Comités d'entreprises, le ravitaillement, les salaires et les prix, l'égalité entre les sexes, la Sécurité Sociale, d'après lui, tous ces problèmes et bien d'autres non moins importants ne pourront avoir une application meilleure et rapide qu'à la condition que les organisations syndicales fassent le travail qui s'impose dans ce sens.

RAPPORT MORAL

Après la nomination d'une commission de vérification des mandats, le camarade Goudy donna des explications complémentaires concernant le rapport moral qui avait été envoyé à tous les syndicats, après quelques remarques qui ne furent nullement des critiques, le rapport moral présenté par le bureau et la commission administrative de l'Union Départementale fut adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

La situation financière qui est assez bonne fut présentée d'une façon très claire par notre camarade Le Berthe, trésorier. Ce rapport fut également adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Le camarade Gaudin exposa le projet de modifications aux statuts, ce qui donna lieu à de nombreuses et violentes interventions.

Après le rejet d'une proposition du syndicat des Hospitaliers de Nantes, concernant la représentation des minorités au sein des Comités, le texte du projet présenté par le camarade Gaudin fut adopté à la majorité, dans lequel sera incorporé une proposition du Syndicat des Métaux tendant au remplacement des membres de la Commission administrative décédés, démissionnaires ou exclus par les membres suppléants.

AUGMENTATION DE LA COTISATION

Se basant sur les travaux qui incombent à l'Union Départementale, lesquels se multiplient tous les jours, également sur la nécessité d'une prospection plus grande, à une forte majorité, le Congrès décida l'augmentation de la cotisation départementale de 0 fr. 50 par mois, ce qui lui permit d'adopter la désignation d'un troisième permanent, lequel était indispensable depuis quelque mois et encore plus maintenant du fait des instructions reçues de la Confédération Générale du Travail pour l'usage du timbre unique.

ELECTIONS DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

Avant l'élection du bureau, de la Commission Administrative et de la Commission de Contrôle, une discussion animée eut lieu entre de nombreux délégués, car, les statuts

qui venaient d'être adoptés par le Congrès spécifiant comme les précédents, que le bureau de l'Union Départementale serait composé d'un secrétaire général et deux secrétaires adjoints, or, contrairement aux anciens et aux nouveaux statuts, des représentants de syndicats ayant le mandat de voter pour deux secrétaires généraux et un secrétaire-adjoint, l'article 12 des statuts ne leur donna pas la possibilité de remplir intégralement leur mandat, de ce fait, avant le vote, certains d'entre eux firent savoir que concernant l'élection des trois secrétaires permanents, en raison des statuts et de leur mandat ils s'abstiendraient pour cette désignation.

À la suite de ces déclarations, le vote concernant l'élection du bureau donna les résultats suivants :
Secrétaire général : Goudy, 34.149 voix ; Jacquet, 12.420 voix ; Guéneau, 23 voix.

Secrétaires-adjoints : Ricou, 34.932 voix ; Jacquet, 33.763 voix ; Goudy, 297 voix.
Trésorier général : Le Berthe, 61.338 voix.

Trésorier-adjoint : Monfort, 36.062 voix ; Launay, 25.341 voix.

Voici les résultats des élections de la Commission Administrative et de la Commission de Contrôle, lesquelles ne furent connues qu'après la clôture du Congrès.

Commission administrative : 12 titulaires (8 pour Nantes et 4 pour Saint-Nazaire). Pour Nantes : Garrand, 65.804 voix ; Garris, 54.634 voix ; Thomaré, 54.473 voix ; Caudrec, 51.844 voix ; Vaillant, 47.583 voix ; Daniel, 39.647 voix ; Crépeau, 34.521 voix ; Le Gallo, 34.588 voix ; Jossot, 31.267 voix ; Rognier, 30.338 voix ; Nay, 25.570 voix ; Bertrand, 13.850 voix. Pour Saint-Nazaire : Morin, 58.176 voix ; Girard, 49.144 voix ; Grollier, 48.449 voix ; Le Cunff, 47.473 voix ; Métal, 35.054 voix ; 4 suppléants : Beausoleil, 30.013 voix ; Lebert, 58.194 voix ; Béhagel, 58.748 voix ; Le Bihan, 58.097 voix.

Commission de Contrôle : 5 titulaires : Lebel, 59.168 voix ; Caris, 59.064 voix ; Guérin, 58.857 voix ; Vigneron, 57.894 voix ; Rouaud, 57.890 voix.

À la suite de ces résultats, voici la composition des organes de l'Administration et de Contrôle de l'Union Départementale :

Bureau : Gabriel Goudy, secrétaire général ; Fernand Ricou et Gaston Jacquet, secrétaires ; Marcel Le Berthe, trésorier général ; Joseph Monfort, trésorier-adjoint.
Commission Administrative : Garrand, Garris, Thomaré, Caudrec, Vaillant, Daniel, Crépeau, Le Gallo, Morin, Girard, Grollier, Le Cunff, titulaires ; Beausoleil, Lebert, Béhagel, Le Bihan, suppléants.

Commission de Contrôle : Lebel, Caris, Guérin, Vigneron, Rouaud.

RAPPORTS DIVERS

Après un très intéressant exposé du camarade Leclerc sur l'organisation de « Tourisme et Travail », le camarade Vaillant retint assez longuement l'attention des délégués en donnant lecture d'un rapport sur la reconstruction et sur tout ce qui y rapporte dont la conclusion indique ce qui devrait être envisagé pour le relèvement du pays.

Le camarade Gernigon, rapporteur de la question des allocations familiales, donna des renseignements sur ce problème contre lequel le capitalisme s'est insurgé sans réussir à en empêcher l'amélioration.

Puis, dans un rapport clair et précis, le camarade Ricou, directeur du « Réveil Syndicaliste », lança un appel en faveur de la rédaction et de la diffusion du « Réveil Syndicaliste ».

Le camarade Rolland exposa dans un long rapport sur le ravitaillement et les prix, les causes du marasme actuel et proposa des solutions qui aient l'objet de quelques interventions.

En parlant des salaires et des conventions collectives, le camarade Jacquet fit un rapide examen des différents aspects sous lesquels fut posé le problème des salaires et indiqua les points principaux que les conventions collectives doivent obligatoirement contenir. Il conclut en approuvant l'initiative prise par la C.G.T. en vue de la conclusion d'une convention collective nationale.

Le rapport du camarade Garris sur les Conventions collectives, très intéressant et très documenté, recut les félicitations de tous les congressistes qui décidèrent d'en assurer la parution sous forme

d'une petite brochure qui serait envoyée à chaque syndicat.

Le camarade Monfort donna de très intéressantes précisions sur le fonctionnement de la Sécurité Sociale son rapport qui sur cette question aussi importante ne peut être que succinct, fut cependant d'une clarté indubitable et d'une documentation parfaite.

Concernant le problème de la jeunesse, dans un très instructif exposé, le camarade Caudiv, après avoir déploré le désintéressement de beaucoup de jeunes précisés tout le travail qui est à faire en faveur de la jeunesse, à part les derniers passages qui soulèveront de nombreuses interventions de la part d'un certain nombre de camarades, la presque totalité du rapport recueillit l'assentiment du Congrès.

La camarade Louise Bonnel donna lecture d'un rapport sur la participation des femmes à l'activité syndicale et sans entrer dans le détail des revendications féminines, elle en indiqua les principales qui sont les conditions de travail et de salaires, ainsi que les œuvres sociales. Après avoir tracé les grandes lignes du travail qui doivent entreprendre les syndicats comprenant un effectif féminin, elle termina en disant que dans un esprit égalitaire, les droits de la femme doivent être les mêmes que ceux de l'homme.

À part la dernière partie de celui des jeunes, tous ces rapports furent adoptés à l'unanimité et quelques-uns sans aucune intervention.

RESOLUTIONS

Enfin, le Congrès approuva trois résolutions : la première, pour protester contre la remise en liberté des provocateurs de la Villette, affameurs du peuple et pour demander à nouveau leur arrestation ; la seconde, pour s'élever contre l'incurie des responsables des commissions d'achat à l'étranger ; la troisième, pour assurer la sauvegarde des camarades syndicalistes espagnols emprisonnés et menacés de mort et pour demander qu'une action énergique des forces syndicales mondiales soit envisagée pour mettre fin aux tortures et assassinats qui se perpétuent chaque jour en Espagne.

DISCOURS DE CLOTURE

Avant son départ, le camarade Méry, secrétaire de l'Union Départementale du Finistère, au nom des représentants des Unions Départementales voisines, remercia l'Union Départementale de la Loire-Inférieure de son invitation à assister à son Congrès dont les travaux ont été des plus intéressants, en conclusion, il lança un appel en faveur d'une union sincère et loyale de la classe ouvrière.

Avant de clore les débats, le camarade Bonal remercia tous les congressistes pour le travail qu'ils ont accompli au cours de trois semaines ; ensuite, il parla des responsabilités toujours plus grandes qui incombent aux groupements ouvriers sur l'organisation du travail, de l'apprentissage et de l'orientation professionnelle.

Il tira toutes les conclusions pratiques des rapports qui venaient d'être soumis et il conclut en faisant appel à tous pour qu'ils s'unissent dans une lutte commune, que la classe laborieuse puisse avoir la force qui lui est indispensable à la défense de ses intérêts.

F. RICOU.

Camarades de toutes corporations

qui voulez passer une journée agréable, venez tous à la

GRANDE MATINÉE DANSANTE

organisée le DIMANCHE 19 JANVIER, à 14 h. 30, à la BOURSE DU TRAVAIL, par la

Mutuelle Syndicale des Transports au profit de ses œuvres avec le concours du SYMPATHIC-JAZZ

Vous ferez un bon acte et vous vous amuserez follement

HOMMAGE AUX MARTYRS SYNDICALISTES

À la Libération, l'Union Locale des Syndicats de Nantes avait été la première à lancer une souscription publique pour venir en aide aux familles des fusillés, morts en camp de concentration et déportés.

Mais les Syndicalistes nantais se devaient de perpétuer le souvenir de ceux qui avaient été leurs compagnons des bons et des mauvais jours.

Et la Commission Exécutive décidait de faire graver deux plaques de marbre portant les noms des militants disparus, fusillés ou massacrés par les hordes nazies sous l'occupation.

Le 30 novembre, jour de l'ouverture du 28^{ème} Congrès de l'U.D., avait été choisi pour l'inauguration.

Cette simple mais émouvante cérémonie eut lieu en présence des familles de nos chers disparus, auxquelles s'étaient joints de nombreux camarades.

La présidence avait été confiée à notre camarade A. Péneau, ancien secrétaire de l'U.D. et Président du Comité Départemental de la Libération, assisté des camarades Ricou et Gernigon.

Après l'appel des morts fait par Rolland et Le Berthe, notre

camarade Goudy fit une courte allocution dans laquelle il retraça l'action syndicale pendant l'occupation et la participation de tous ces héros dans la résistance, allant jusqu'à leur sacrifice suprême.

Ce furent ensuite Monsieur le Maire et Monsieur le Prêtre qui avaient tenu à assister en personne à cette manifestation, de faire l'éloge de ces bons Français.

Et c'est notre camarade Bonal, secrétaire de la Fédération des Services Publics qui, au nom de la C.G.T., apporta les condoléances et le réconfort moral à ces familles tant éprouvées par la perte de leur plus précieux soutien, il sut par des mots simples mais combien profonds, retracer la lutte engagée par le syndicalisme et pour laquelle nos frères sont tombés.

Desormais, les noms de nos 170 camarades disparus sont fixés à la place qui leur revenait dans cette Bourse du Travail qui était leur lieu de rendez-vous habituel.

C'était bien le moindre hommage que l'Union Locale devait à ces Martyrs de la Liberté.

P. ROLLAND.

HALTE A LA HAUSSE DES PRIX

Après la Conférence Nationale Economique, un principe semblait acquis, à savoir que la fixation du salaire ne saurait désormais dépendre des exigences du profit, mais uniquement du volume de la production.

D'ailleurs d'une façon générale, le prix de vente d'un produit est déterminé par le prix de la matière première, celui du matériel et celui de la main-d'œuvre, auxquels s'ajoutent un coefficient de bénéfice. Toute hausse touchant l'un de ces trois termes détermine toujours une nouvelle source de profit pour l'entreprise.

L'intervention dans le prix de revient du facteur « temps » modifié du tout au tout la portée des variations des prix, c'est ainsi qu'une industrie dont la production est passée de 50 à 70 % de son niveau d'avant-guerre, sans pour cela que son nombre d'ouvriers n'ait varié, c'est que les temps se sont améliorés de 20 %.

C'est précisément grâce à l'incidence de cette compression « des temps » sur les prix de revient, que le travail peut s'affranchir de la tutelle de l'argent.

L'organisation, la technique, la modernisation permettent des rendements accrus, par conséquent une majoration proportionnelle des salaires, avec variations et devises, occasionner une baisse des prix.

Le contrôle de la production, par les Comités d'Entreprises sera la sauvegarde de cette politique des prix, à la seule condition, que nos Camarades des Comités d'Entreprises sachent bien se servir des pouvoirs que leur confère la loi du 18 Mai. Les patrons en général, savent de démontrer que leurs marges bénéficiaires sont déjà tellement comprimées, qu'elles ne sauraient supporter aucune majoration des salaires sans compensation, au risque de voir se ruiner leurs entreprises.

Pour qu'une telle affirmation présente quelques valeurs, il est fallu que ces messieurs nous fournissent les prix exacts de revient, la marge bénéficiaire étant la différence entre le prix de vente et le prix de revient. Or, nous ne possédons que des notions imparfaites et fragmentaires sur ces problèmes, comme une même entreprise fabrique généralement plusieurs produits, il lui est toujours facile d'affecter la plus grosse partie des frais fixes, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de ces produits. On peut en déduire facilement, que les estimations des prix de revient sont dans la plupart des cas essentiellement truqués.

Ce qui est vrai pour l'industrie est encore plus vrai pour le commerce, l'accroissement continu des quantités de marchandises vendues sans parler du petit trafic illicite

procédant aux commerçants un accroissement de bénéfices considérables.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer le développement du nombre des commerçants et de voir à quel prix astronomique se vend le moindre commerce, c'est donc que la profession nous rendit son homme, et l'on peut hardiment regretter sur les bénéfices commerciaux, sans accuser pour cela le commerçant honnête à la limite, sans parler de ceux qui ne le sont pas.

Pour ce qui est des Intermédiaires grossistes ou demi-grossistes, le nombre, dans certaines branches a augmenté dans des proportions ahurissantes, notamment dans le commerce de la viande et des pommes de terre, plusieurs centaines se partagent le département se livrant à une abominable surenchère près des producteurs.

Avec un cynisme déconcertant, ils viennent affirmer, tenes-vous bien, qu'avec les prix pratiqués « Nous mangeons de l'argent ».

Quand se décidera-t-on, en haut lieu, à prendre des mesures sévères et exemplaires à l'endroit de ces spéculateurs du peuple ? Pendant ce temps-là, les pauvres salariés, les petits rentiers, les vieux travailleurs, voient chaque jour leurs conditions d'existence s'aggraver.

Cette situation n'a que trop duré, il est urgent d'y mettre fin. La classe ouvrière a fait de louables efforts pour le redressement économique du pays, elle ne est pas accepter passivement plus longtemps une situation voisine de la mière, alors que certaines classes de la société vivent dans l'opulence, au mépris de la mière de la classe laborieuse.

Notre C.G.T. a élaboré un grand plan économique financier et social, la classe ouvrière organisée, même par la force, et le besoin était, saura le réaliser.

J. GERNIGON

« Accidents du travail »

La loi du 30 octobre 1946 entre en application le 1^{er} janvier 1947. A partir de cette date, toutes les déclarations d'accidents de travail, — sauf les Accidents Agricoles — seront à faire à :

LA CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE Service des Accidents de Travail Caserne Cambroue, à Nantes pour les accidents survenus dans le département de la Loire-Inférieure à l'exception de : l'arrondissement de Saint-Nazaire et l'arrondissement de l'ancien arrondissement de Palmarin.

Les déclarations sont à établir en quatre exemplaires, trois destinés à être adressés à la Caisse de Sécurité Sociale, l'autre étant conservé par l'employeur. Il n'y a plus lieu de faire de déclaration au Maire.